

La Chronique Fiscale

Une édition spéciale de la Chronique du FfD



**CIVIL SOCIETY
FINANCING FOR
DEVELOPMENT**
Mechanism

Le mécanisme de la société civile pour le Financement du développement (FfD) est une plateforme ouverte de la société civile qui regroupe plusieurs centaines d'organisations et de réseaux de différentes régions du monde. Le principe directeur du mécanisme de Financement du développement est de veiller à ce que la société civile puisse s'exprimer à travers une voix collective.

BONNE COP, MAUVAISE COP

Mesdames et Messieurs les délégués,

Il semble désormais évident pour tous qu'une COP de Convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale sera mise en place ! Mais comme l'a montré la discussion d'hier, il existe de bonnes et de mauvaises façons de l'organiser. Le Chronique fiscale est ravie de vous en présenter un bref aperçu !

	MAUVAISE COP	BONNE COP
Mandat	Une COP dotée de très peu de pouvoir d'action et d'un rôle uniquement « facilitateur » – comme le texte actuel.	Une COP conçue spécifiquement pour garantir la mise en œuvre de la Convention ! Ajouter ce qui suit au texte : - Le COP exerce toutes les autres fonctions nécessaires à la réalisation des objectifs de la Convention. Et: - Elle prend dans le cadre de son mandat, les décisions nécessaires pour promouvoir la mise en œuvre effective de la Convention.
Participation des parties prenantes	Sérieusement, que serait une COP sans toutes ces magnifiques parties prenantes présentes au fond de la salle ? La question de la participation des parties prenantes est absente du texte actuel, ce qui est très problématique et non conforme à l'objectif d'établir un système fiscal international inclusif et transparent.	Ajouter des paragraphes importants sur : - La participation des parties prenantes à la COP (article 13) et aux organes subsidiaires (article 14), y compris la société civile, les syndicats et les peuples autochtones. - Permettre aux parties prenantes de soumettre des observations écrites à l'attention de la COP, notamment en ce qui concerne l'examen de la mise en œuvre.
Règles de vote	Une COP où les règles de vote ne sont PAS spécifiées dans la Convention.	Une COP dont les règles de vote sont spécifiées dans la Convention.
Fréquence des réunions	Imprécis – comme la version actuelle.	Réunion au minimum une fois par an.
Organisme subsidiaire de mise en œuvre (SBI)	Une COP sans organisme subsidiaire de mise en œuvre (SBI).	Une COP avec une SBI. Conserver la référence à un organisme subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à l'article 14.1, mais supprimer les références aux cycles de 5 ans et l'idée que le SBI ne commencerait à fonctionner qu'en 2035. Il appartient à la COP de décider comment et quand son organe subsidiaire devrait fonctionner !
Capacité à établir des mécanismes	Une COP incapable de mettre en place les mécanismes nécessaires à son bon fonctionnement.	Une COP capable de mettre en place des organes et des mécanismes – conserver la rédaction actuelle de l'article 14.2
Nom	Qu'est-ce qu'un COSP ??? Qui a déjà entendu parler de ça ?	Il s'agit évidemment d'un COP (Conférence des Parties) ! Supprimez « États » devant « Partis » dans tout le texte.

LA SOUVERAINETÉ VUE DE L'AUTRE CÔTÉ DU MIROIR

« Quand j'utilise un mot, dit Humpty Dumpty d'un ton plutôt dédaigneux, il signifie exactement ce que je veux qu'il signifie – ni plus ni moins. » « La question, dit Alice, c'est de savoir si tu peux donner à un mot autant de sens différents. »
—Lewis Carroll - De l'autre côté du miroir

La question de la souveraineté a occupé jusqu'à maintenant une place prépondérante tout au long de ces négociations, et tout particulièrement cette semaine. Mais nous nous demandons souvent s'il existe un consensus sur la signification de ce terme (peut-être faudrait-il exiger de ceux qui l'utilisent le plus qu'ils en donnent une définition ?)

Cette semaine, de nombreux intervenants ont présenté la souveraineté comme un argument pour diluer l'ambition de ce processus. Protéger la souveraineté, affirment-ils, signifierait que nous devrions limiter la portée des accords que les Parties peuvent conclure dans le cadre de la Convention ou lors des COP suivantes. Autrement dit, nous devrions restreindre les choix souverains parce que nous voudrions donner la priorité à... euh... la souveraineté...

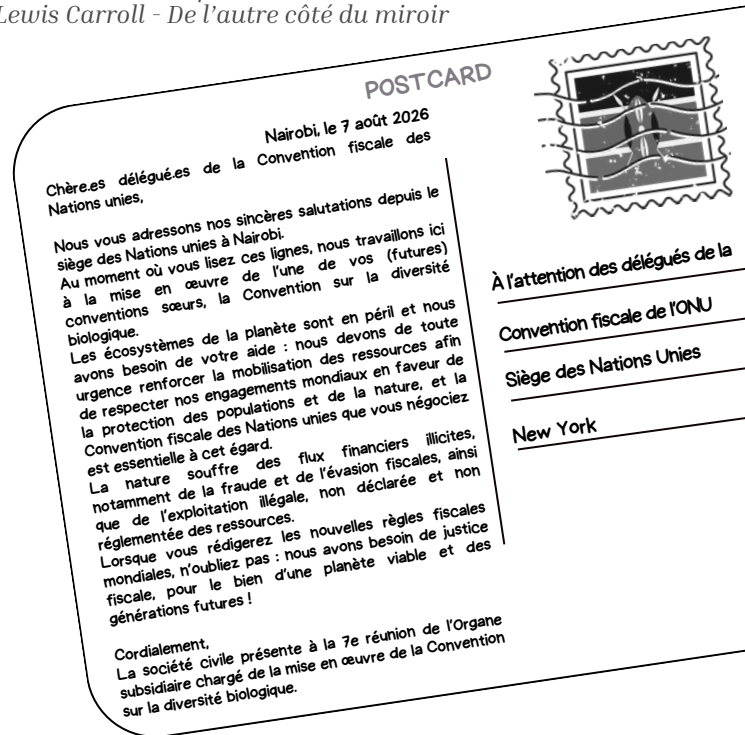
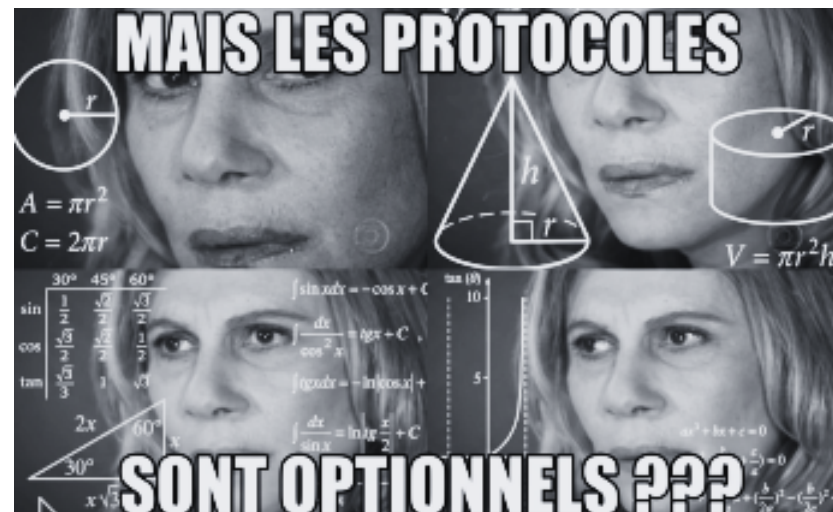
Si cela vous donne l'impression d'être Alice après sa traversée du miroir, vous n'êtes pas seul. Cette conception de la souveraineté n'est pas seulement incohérente, elle est complètement absurde. En effet, cela revient à dire que ma souveraineté m'autorise à vous causer tous les préjudices que je souhaite. Ma liberté de faciliter le transfert de bénéfices ou l'évasion fiscale, par exemple, prime sur votre droit de percevoir des recettes ou de lutter contre les inégalités ou la corruption.

Mais la souveraineté fiscale est bien plus large, et repose sur une interdépendance. La marge de manœuvre de chaque État pour mettre en place une politique fiscale progressiste – sa capacité à se financer de manière indépendante et durable, pour le bien de sa propre population – repose sur la coopération fiscale internationale.

Ce sont précisément les pays qui ont si ardemment invoqué la souveraineté qui, plus tôt cette année, sans aucune consultation de leurs parlements ni de leurs citoyens, ont renoncé à des milliards de dollars de recettes en se pliant à l'accord juxtaposé ("side-by-side agreement") que l'OCDE a mis en forme pour le compte des États-Unis.

La société civile de ces pays est stupéfaite de les voir accepter cette atteinte à leur souveraineté, puis exiger que la Convention fiscale des Nations unies soit affaiblie au nom de cette même souveraineté !

Si l'article 5 fournit la base permettant de progresser vers une répartition équitable des droits d'imposition, fondée sur le lieu de l'activité réelle et prenant les bénéfices mondiaux des multinationales comme assiette fiscale à répartir, les citoyens de tous les pays ont tout à y gagner – car la souveraineté de chaque pays s'en trouvera renforcée.



LA SOCIÉTÉ CIVILE PRÉSENTE

INFORMEL INFORMEL

Une fête

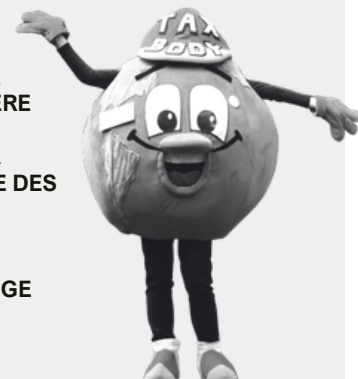
18H - 22H
VENDREDI 7 AOÛT

OPEN BAR JUSQU'À 20H

AUDACE ROOFTOP
365 PARK AVE SOUTH

UN ÉVÉNEMENT POUR
CLÔTURER LA PREMIÈRE
SEMAINE DES
NÉGOCIATIONS DE LA
CONVENTION FISCALE DES
NATIONS UNIES.

TOUTE PERSONNE
DISPOSANT D'UN BADGE
DES NATIONS UNIES
EST LA BIENVENUE.



ALLIANCE
MONDIALE POUR
LA JUSTICE
FISCALE



CIVIL SOCIETY
FINANCING FOR
DEVELOPMENT
Mechanism